COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – M.A.P.A

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : https://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet de l'accord-cadre : Travaux de signalisation horizontale sur les voies communales sur 4 ans
Type d'accord-cadre : Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de travaux à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 27 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Montant maximum annuel de commande : 90 000 € H.T.
- Montant maximum de commandes sur 4 ans : 360 000 € HT
A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle dans le cadre du marché précédent se situait entre 50 000 et 55 000 € H.T.
Caractéristiques de l'accord-cadre :
Le titulaire du marché assurera la fourniture et la mise en oeuvre des produits de marquage pour les travaux de signalisation horizontale permanente et temporaire en entretien comme en travaux neufs sur les voies communales, ce qui implique notamment les tâches suivantes :
- le piquetage et le pré marquage,
- le marquage du linéaire
- le marquage des points singuliers (virages, carrefours, etc...),
- les marquages spéciaux (îlots, flèches...),
- la mise en place de plots rétro réfléchissants,

Durée globale de l'accord-cadre : Accord-cadre conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois pour la même période par reconduction expresse. Durée totale 48 mois.
Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Code NUTS : FRL05
Classification C.P.V: 45233294-6 (installation de signalisation routière)
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 20 novembre 2018 à 16h00
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Possibilité de procédure Marché Public Simplifié (M.P.S.) :
«Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

Candidature de votre entreprise, hors procédure M.P.S :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Liste des principaux travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les travaux ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique (certificats de capacité).

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des travaux: 60 % - Valeur Technique : 40 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par demande écrite par mail achats.publics@brignoles.fr.
Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : https//www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, à compter du 1er octobre 2018, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : https//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique: Mairie de Brignoles Direction des Services Techniques et de l'Environnement - Monsieur Stéphane TORRI Tel : 06 86 37 80 02 email **:** torris@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – 83 041 Toulon.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative.
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le lundi 29 octobre 2018